

DEPARTEMENT DE L'AIN
COMMUNE DE L'ABERGEMENT-CLÉMENCIAT

**ENQUETE PUBLIQUES PREALABLE RELATIVE A LA
MODIFICATION DE PLU N°1**

ENQUETES DU 21 octobre au 5 novembre 2019 INCLUS

A LA MAIRIE DE L'ABERGEMENT-CLÉMENCIAT

Arrêté municipal d'ouverture et d'organisation de l'enquête publique du
16 septembre 2019

RAPPORT D'ENQUETE

Rapport de madame le Commissaire Enquêteur Sara VAZ désignée le 2 septembre 2019
par monsieur le Président du Tribunal administratif de Lyon

Préambule

Le présent projet concerne la modification n°1 du PLU de la commune de L'Abergement-Clémenciat. L'objectif final de la commune est la réorganisation de l'espace d'équipements publics en entrée Nord du village. La commune souhaite apporter des modifications à l'espace dédiée aux sports. Cet espace a 35 ans et n'est plus aux normes. Par ailleurs, le parking public permettant le stationnement doit être agrandi.

Les sous-objectifs de l'enquête sont décrits en page 2 du Rapport de présentation :

- Toilettage globalement le Règlement (arrêté municipal du 10/03/2017)
- Actualisation le dossier de PLU pour les bâtiments d'habitation diffus en zones A et N : suppression des « pastilles » ou STECAL (arrêté municipal du 10/03/2017)
- Création d'un secteur Ube sur les parcelles de la salle des sports - parcelle 131 et 933 (arrêté municipal du 12/03/2018)
- Création de l'emplacement réservé n°1 sur la parcelle 933 pour réorganiser l'espace d'équipements en entrée Nord du village (arrêté municipal du 12/03/2018)

C'est la raison pour laquelle le Conseil municipal a souhaité procéder à cette enquête publique permettant la consultation du public.

Je soussigné, Sara VAZ, désignée Commissaire Enquêteur par monsieur le Président du Tribunal Administratif de Lyon (décision n°E19000226/69) le 2 septembre 2019

certifie avoir :

- d'une part, dirigé l'enquête préalable à la modification n°1 du PLU de la commune de l'Abergement-Clémenciat,
- d'autre part, rédigé le présent rapport qui comprend deux parties :
 - l'analyse et le résumé de l'enquête avec ses pièces jointes,
 - mes conclusions motivées

A Gleizé, le 5 décembre 2019

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Sara Vaz', written over a horizontal blue line.

Sara VAZ

Ce document est édité en 3 exemplaires "papier" originaux :

- un exemplaire est remis à monsieur le maire de l'Abergement-Clémenciat,
- un exemplaire est remis au Tribunal Administratif
- un exemplaire est conservé par moi-même

Sont en outre remis à monsieur le maire de l'Abergement-Clémenciat :

- le fichier au format pdf du présent document,
- le dossier d'enquête déposé à la mairie de l'Abergement-Clémenciat,
- le registre d'enquête déposé à la mairie de l'Abergement-Clémenciat,

SOMMAIRE

Préambule.....	1
Chapître 1 : généralités	5
1. Objet, cadrage, acteurs et enjeux du projet	5
1.1 Objet de l'enquête	5
1.2 Les acteurs du projet	5
1.3 Cadre general.....	5
1.4 Enjeux du projet	6
1.5 Emprise du projet	7
1.6 Impacts environnementaux de la modification n°1 du PLU	8
2. Le cadre juridique et le projet avant enquête	8
2.1 Code dont relève l'enquête publique	8
2.2 Principes généraux.....	8
2.3 Composition du dossier d'enquête.....	8
2.4 Les personnes publiques associées	9
Chapître 2 : organisation de l'enquête	10
2.1 Désignation des commissaires enquêteurs.....	10
2.2 Relations avec les maîtres d'ouvrage du projet	10
2.2.1 Contact avec la municipalité	10
2.2.2 Arrêté du maire	10
2.2.3. Date et durée de l'enquête publique	10
2.2.4. Réception du public par le commissaire-enquêteur	10
2.2.5. Visite des lieux.....	11
2.3. Information du public	11
2.3.1. Annonces légales	11
2.3.2. Affichage réglementaire.....	11
2.3.3 Autre information du public	12
2.3.4. Réunion publique.....	12
2.4. Clôture de l'enquête	12
2.4.1 Cloture du registre	12
2.4.2. Réunion de fin d'enquête.....	13
2.4.3. Procès-verbal de synthèse des observations.....	13
2.4.4. Mémoire en réponse.....	13
2.5 Organisation de l'enquête.....	13
2.5.1 Désignation du Commissaire Enquêteur.....	13
2.5.2 Dates et permanences de l'enquête	13
2.6. Conditions logistiques, climat et incident de l'enquête	14
2.6.1 Consultation du dossier	14
2.6.2 Permanences	14
2.6.3 Climat de l'enquête.....	14
2.6.4 Incidents de l'enquête.....	14
2.7 Clôture de l'enquête et transfert des dossiers et registres	14
2.8 Relation comptable des observations	14
2.9 Observations et avis recueillis	15

Chapître 3 : investigations complémentaires	16
3.1 Observations sur site du commissaire enquêteur	16
3.1.1 Configuration du site.....	16
3.1.2 Constatations lors de la visite sur place.....	16
3.1.3 La commune de l'Abergement-Clémenciat	17
3.2 Analyses et commentaires portés sur le projet	17
3.2.1 Concernant la conduite du projet	17
3.2.2 Concernant les suites de l'enquête publique.....	17
Chapître 4 : Conclusion	18
ANNEXES.....	19

Chapitre 1 : généralités

1. Objet, cadrage, acteurs et enjeux du projet

1.1 Objet de l'enquête

Le projet porte sur la modification n°1 du PLU de la commune de L'Abergement-Clémenciat. L'objectif pour cette dernière est de lui permettre de remanier les espaces dédiés aux sports et d'agrandir un espace de stationnements.

Par référence aux dispositions légales et réglementaires, l'enquête publique doit permettre au Conseil Municipal de l'Abergement-Clémenciat la modification n°1 du PLU.

1.2 Les acteurs du projet

Deux acteurs principaux dans ce dossier :

- 1/ Commune de l'Abergement-Clémenciat, actuel propriétaire de la salle des sports et du parking concernés
- 2/ Le propriétaire de la parcelle que la commune souhaite classer en emplacement réservé (riverain de la salle des sports)

La commune de l'Abergement-Clémenciat, par un arrêté communal du 16 septembre 2019, prévoit l'enquête publique qui fait l'objet du présent rapport pour la modification n°1 du P.L.U. La logistique de l'enquête est assurée par madame Christine MANDRILLON Secrétaire de mairie de la commune de l'Abergement-Clémenciat.

Le représentant légal de la commune de l'Abergement-Clémenciat est monsieur Daniel BOULON.

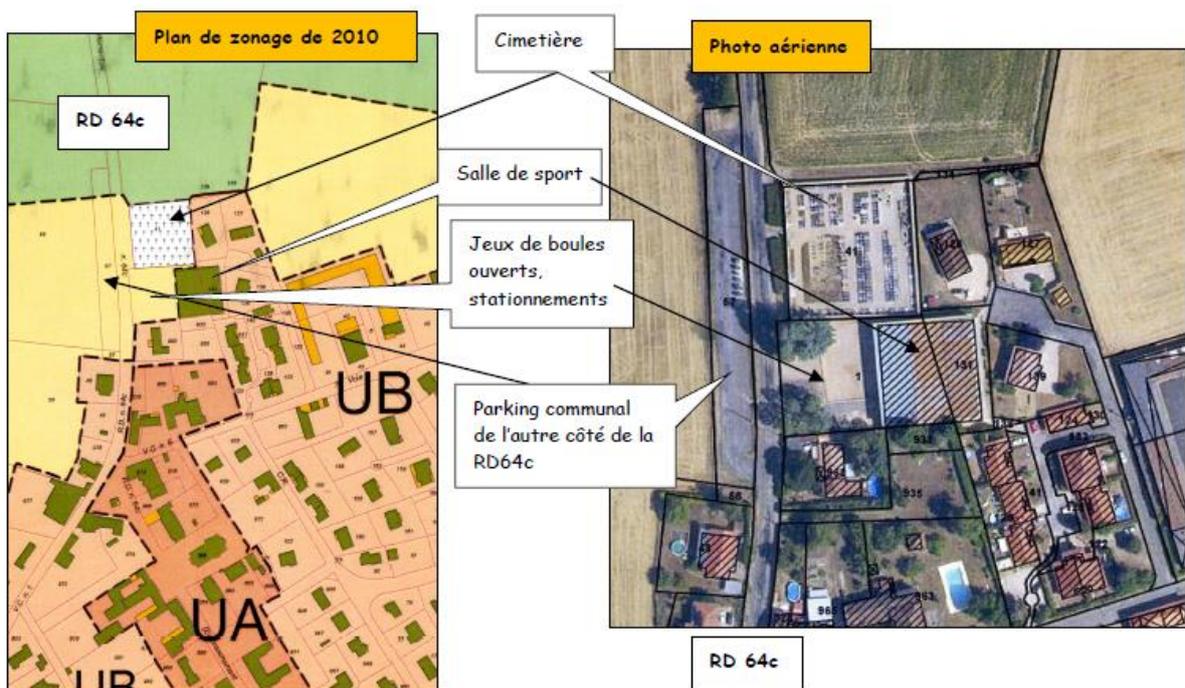
1.3 Cadre général

Le PLU a été approuvé le 9 février 2010, quelques mois avant la loi Engagement National pour l'environnement (Grenelle II du 12 juillet 2010). Aujourd'hui, il est procédé à une enquête publique afin d'y apporter une modification n°1 incluant plusieurs mesures. L'objectif final est de réorganiser l'entrée Nord du village et plus particulièrement les espaces dédiés aux sports et l'espace de stationnements liés à ces équipements.

Le PLU adopté en 2010 limite les possibilités de réorganisation du secteur des espaces publics en entrée Nord du village. Seul le bâtiment de la salle des sports est intégré à la zone UB tandis que la zone A n'est pas destinée aux équipements publics :

- une zone UB pour le bâtiment de la salle de sports (boulodrome/salle de tennis de table = salle de sports)
- une zone A pour le reste (jeux de boules ouverts, cimetière, places de stationnement communales)
- une zone Np pour les espaces au-delà du cimetière

Illustration ci-dessous du zonage :



1.4 Enjeux du projet

L'enjeu de l'enquête pour la commune de l'Abergement-Clémenciat est la modification n°1 du PLU permettant notamment le remaniement des espaces dédiés aux sports et l'agrandissement de l'espace de stationnement. Ainsi la commune souhaiterait :

- Toiletter globalement le Règlement (arrêté municipal du 10/03/2017)
- Actualiser le dossier de PLU pour les bâtiments d'habitation diffus en zones A et N : suppression des « pastilles » ou STECAL (arrêté municipal du 10/03/2017)
- Créer un secteur Ube sur les parcelles de la salle des sports - parcelle 131 (arrêté municipal du 12/03/2018)
- Créer l'emplacement réservé n°1 sur la parcelle 933 pour réorganiser l'espace d'équipements en entrée Nord du village (arrêté municipal du 12/03/2018)

Le rapport de présentation du projet de modification n°1 du PLU indique que l'enjeu environnemental le plus fort pour la commune est la préservation de la trame bleue. Il

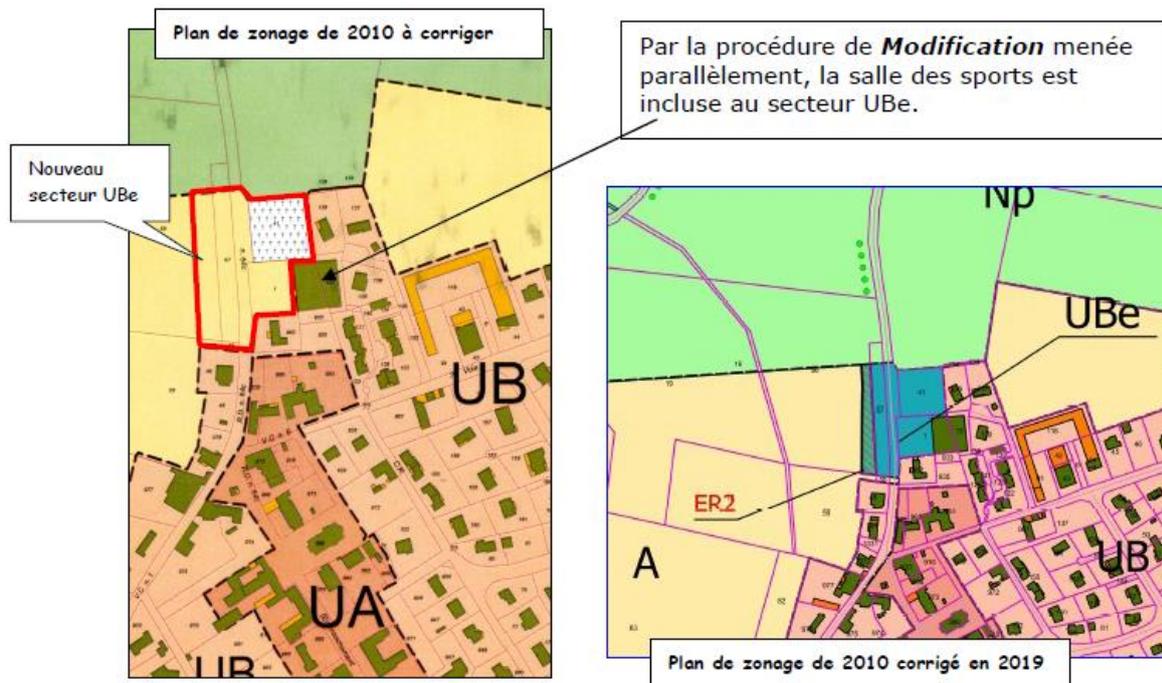
précise que la création du secteur UBe « n'est pas susceptible d'affecter les composantes de la trame bleue et les zones humides repérées ».

Ce même rapport indique que la modification n°1 du PLU avec le remplacement des STECAL par l'application des articles L. 151-12 « n'a aucune conséquence dommageable, la pérennité du bâti existant étant déjà prévue dans les STECAL, et le Règlement du PLU cadrant les possibilités ».

1.5 Emprise du projet

La modification n°1 du PLU prévoit un certain nombre d'éléments cités en page 2 du Rapport de présentation et repris ci-dessus dans les enjeux du projet. La procédure de modification a pour objectif final la ré-organisation de l'entrée Nord du village.

Cette ré-organisation implique notamment d'agrandir l'espace de stationnement. Pour cela, la commune souhaite créer un secteur UBe. Ainsi, les parcelles actuellement classées en zone A et occupées par les jeux de boules ouverts, l'espace de stationnement et le cimetière passeraient dans le secteur UBe. La salle de sports intégrée à la zone UB depuis 2010, passerait également en secteur UBe comme le montre le schéma ci-dessous :



Le projet communal de ré-organisation prévoit notamment l'agrandissement de l'espace de stationnement. L'emprise du projet d'agrandissement des stationnements est la suivante : artificialisation de 1700m² situés en ZONE AGRICOLE. L'espace concerné par cette artificialisation est mentionné comme emplacement réservé n°2 (ER2) sur le schéma ci-dessus. Il est à noter que l'ensemble de la zone agricole de la commune s'élève à : 797,20 ha.

L'autre mesure notable, est la création de l'emplacement réservé n°1 sur la parcelle 933. Cet emplacement réservé marque le souhait de la commune de l'acquérir :



1.6 Impacts environnementaux de la modification n°1 du PLU

Le rapport de présentation du projet de modification n°1 du PLU indique que l'enjeu environnemental le plus fort pour la commune est la préservation de la trame bleue. Il précise que la création du secteur UBe « n'est pas susceptible d'affecter les composantes de la trame bleue et les zones humides repérées ».

Ce même rapport indique que la modification n°1 du PLU avec le remplacement des STECAL par l'application des articles L. 151-12 « n'a aucune conséquence dommageable, la pérennité du bâti existant étant déjà prévue dans les STECAL, et le Règlement du PLU cadrant les possibilités ».

2. Le cadre juridique et le projet avant enquête

2.1 Code dont relèvent l'enquête publique

Cette enquête publique relève :

- du Code de l'environnement
- du Code de l'urbanisme

2.2 Principes appliqués

A ce jour :

- l'espace des sports est très fréquenté par les clubs de sports locaux : La boule des sapins et le club de tennis de table
- l'espace de stationnement actuel est restreint les jours de manifestations sportives

2.3 Composition du dossier d'enquête

Dans le cadre de la bonne réalisation des enquêtes publiques, un certain nombre de documents doivent composer le dossier d'enquête publique qui sera consultable par le public. Dans ce las présent, ci-dessous sont énumérées les pièces qui constituaient le dossier d'enquête.

Le dossier de modification n°1 :

1/ rapport de présentation – 11 pages

2/ emplacements réservés – 2 pages

3/ règlement 2010 – 64 pages

4/ règlement 2019 – 64 pages

5/ plan de zonage 2010 – 5 pages

6/ plan de zonage – 5 pages

7/ dossier « Modification n°1 du PLU – examen au Cas par Cas » : décision de l'Autorité Environnementale (4 pages) ; examen au cas par cas et accusé de réception (11 pages)

2.4 Les personnes publiques associées

Avis de l'Autorité Environnementale : pas examen au cas par cas relative à la mise en compatibilité du PLU de la commune de l'Abergement-Clémenciat :

La mise en compatibilité du PLU n'est pas soumise à l'évaluation environnementale - décision n°2019-ARA-KKU-1361 du 25 avril 2019

Le dossier mis à disposition du public est complet, conforme aux exigences légales et réglementaires.

Chapitre 2 : organisation de l'enquête

2.1 Désignation du commissaire enquêteur

Le 2 septembre, Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Lyon par sa décision n°E19000226/69), a désigné madame Sara VAZ, inscrite sur la liste préfectorale des Commissaires Enquêteurs du Département du Rhône.

Le siège de l'enquête indiqué est la mairie de l'Abergement-Clémenciat. Le dossier d'enquête publique et le registre d'enquête y avaient été mis à la disposition du public pour recueillir leurs observations.

2.2 Relations avec les maîtres d'ouvrage du projet

2.2.1 Contact avec la municipalité

En septembre 2019, j'ai été sollicitée par le Tribunal Administratif et la commune de l'Abergement-Clémenciat pour conduire l'enquête publique de déclaration de projet emportant la mise en compatibilité du PLU, ainsi que la modification de celui-ci. Nous avons fixé les modalités par téléphone et par email avec la commune de l'Abergement-Clémenciat : dates d'enquête ; dates et nombre de permanences.

2.2.2 Arrêté du maire

Les arrêtés communaux du 16 septembre de Monsieur le maire de l'Abergement-Clémenciat a précisé les modalités de l'enquête. Il reprenait bien les différents points de cet article à savoir :

- l'objet de l'enquête,
- les dates auxquelles celle-ci serait ouverte et close,
- les heures et le lieu où le public pouvait prendre connaissance du dossier et formuler ses observations.

2.2.3. Date et durée de l'enquête publique

L'enquête publique d'une durée de 16 jours consécutifs a eu lieu du lundi 21 octobre au 5 novembre 2019 inclus à la mairie de l'Abergement-Clémenciat.

2.2.4. Réception du public par le commissaire-enquêteur

Compte tenu de la nature de l'enquête et de l'enjeu, deux permanences nous ont semblé suffisantes. Elles ont eu lieu en mairie :

le 22 octobre 2019 de 9h à 11h
le 5 novembre 2019 de 16h30 à 18h30

La permanence a eu lieu dans une salle dédiée : la salle du conseil de la mairie de l'Abergement-Clémenciat. Le public pouvait donc y être reçu dans des conditions permettant la confidentialité.

En dehors des permanences, le public a pu prendre connaissance du dossier aux heures habituelles d'ouverture de la mairie à savoir :

Le mardi : de 09h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00

Le vendredi : de 09h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00

A l'adresse suivante :

Le Village

01400 L'Abergement-Clémenciat

2.2.5. Visite des lieux

Lors de cette enquête, je me suis rendue une fois sur le site de la salle des sports et du parking afin de prendre connaissance des lieux et de leur environnement.

2.3. Information du public

L'information au public revêt plusieurs formes :

- L'information réglementaire : par voie d'affiches apposées dans la commune, par annonces légales dans les journaux
- L'information complémentaire souhaitable : par tracts, bulletin municipal, panneaux lumineux, etc.
- L'organisation d'une réunion publique

2.3.1. Annonces légales

Des avis dans la presse locale ont été publiés par la commune de l'Abergement-Clémenciat.

Insertions dans la presse locale :

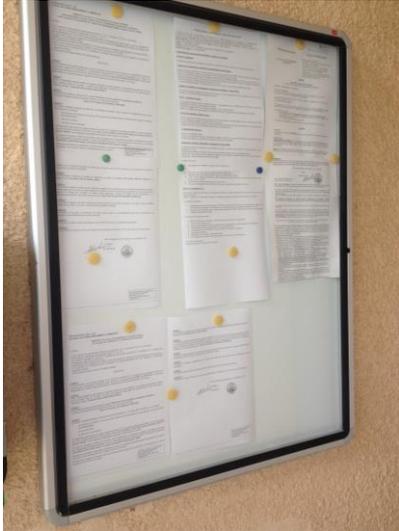
- 1^{er} et 25 octobre 2019 : Le Progrès
- 4 et 25 octobre 2019 : La Voix de l'Ain

2.3.2. Affichage réglementaire

Des avis ont été affichés sur :

- les panneaux administratifs de la mairie
- les panneaux d'affichages de la commune

Des affichages étaient particulièrement visibles sur la porte d'entrée de la mairie et sur le panneau d'affichage de la mairie :



2.3.3. Autre information du public :

- site internet de la Préfecture de l'Ain
- site internet de la DREAL
- informations régulières aux habitations lors de cérémonies publiques et au quotidien en mairie

2.3.4. Réunion publique

Il n'y a pas eu de réunion publique organisée pendant l'enquête.

2.4. Clôture de l'enquête

L'enquête a pris fin au terme de la date fixée par l'arrêté du maire, le 5 novembre 2019.

2.4.1. Clôture du registre

Le registre a été clôturé par mes soins à l'issue de l'enquête. Il ne contenait aucune observation.

2.4.2. Réunion de fin d'enquête

Un point global a été réalisé le dernier jour de l'enquête avec deux élus de la commune dont monsieur Boulon, maire actuel de la commune.

2.4.3. Procès-verbal de synthèse des observations

Le procès-verbal de synthèse a été remis et commenté en mairie le 13 novembre 2019.

Il ne comporte aucune mention d'observation ou de remarque de la part du public.

2.4.4. Mémoire en réponse

Aucune observation n'ayant été faite au cours de l'enquête, la commune n'a pas eu de réponse à apporter aux observations du public.

2.5 Organisation de l'enquête

2.5.1 Désignation du Commissaire Enquêteur

Le 2 septembre 2019, Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Lyon en sa décision n°E19000226/69, a désigné madame Sara VAZ, inscrite sur la liste préfectorale des Commissaires Enquêteurs du Département du Rhône pour conduire l'enquête publique préalable à la modification n°1 du PLU.

2.5.2 Dates et permanences de l'enquête

L'arrêté communal du 16 septembre 2019, prescrivent l'ouverture de l'enquête et fixent les modalités de l'enquête, notamment :

- Son objet,

Art. 1 : « Il sera procédé à une enquête publique sur le projet de modification n°1 du PLU »

- Les modalités de consultation du dossier,

Art. 4 : « le dossier d'enquête [...] est disponible gratuitement sur support papier à la mairie de l'Abergement-Clémenciat pendant 16 jours consécutifs, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie, du 21/10/2019 au 05/11/2019 inclus

- La permanence du commissaire enquêteur,

Art. 5 : « la commissaire enquêtrice se tiendra à la disposition du public à la mairie le 22 octobre 2019 de 9h à 11h et le 5 novembre 2019 de 16h30 à 18h30 »

2.6. Conditions logistiques, climat et incident de l'enquête

2.6.1 Consultation du dossier

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le dossier et le registre ont été mis à la disposition du public pour consultation et consignation des avis en mairie, au niveau de l'accueil.

2.6.2 Permanences

Pour la permanence, une salle spécifique de la mairie, la salle du conseil, était accessible aux personnes handicapées ou à mobilité réduite été mise à disposition du commissaire enquêteur.

2.6.3 Climat de l'enquête

Le climat de l'enquête publique a été tout à fait cordial et apaisé.

A l'issue du dernier jour d'enquête, le 5 novembre 2019, le commissaire enquêteur a clos le registre d'enquête et récupéré l'ensemble du dossier en mairie annexe à 18h30. Aucun élément n'y avait été annexé.

Aucune observation, avis ou contre-proposition de quelque nature que ce soit n'y avait été porté.

Le Procès Verbal de Synthèses des avis a été remis et commenté en mairie de l'Abergement-Clémenciat le 13 novembre 2019.

2.6.4 Incidents de l'enquête

Néant

2.7 Clôture de l'enquête et transfert des dossiers et registres

Le registre d'enquête a été clos par mes soins, à l'issue de la dernière journée de l'enquête, le 5 novembre 2019.

Ce même jour, j'ai collecté le registre d'enquête ainsi que le dossier d'enquête.

2.8 Relation comptable des observations

A l'issue de l'enquête il est comptabilisé au final :

- aucune lettre reçue,
- aucun email reçu,
- aucune visite lors des deux permanences tenues,
- aucun avis, observation ou contre-proposition déposé ou annexé aux registres

2.9 Observations et avis recueillis

Chapitre sans objet par conséquent.

Position du commissaire enquêteur :

- Le grand public : ne s'est pas du tout mobilisé pour poser des questions ou manifester une opposition ou contre-proposition au projet de modification n°1 du PLU
- Les entreprises et autres riverains les plus proches : ne se sont pas manifestés

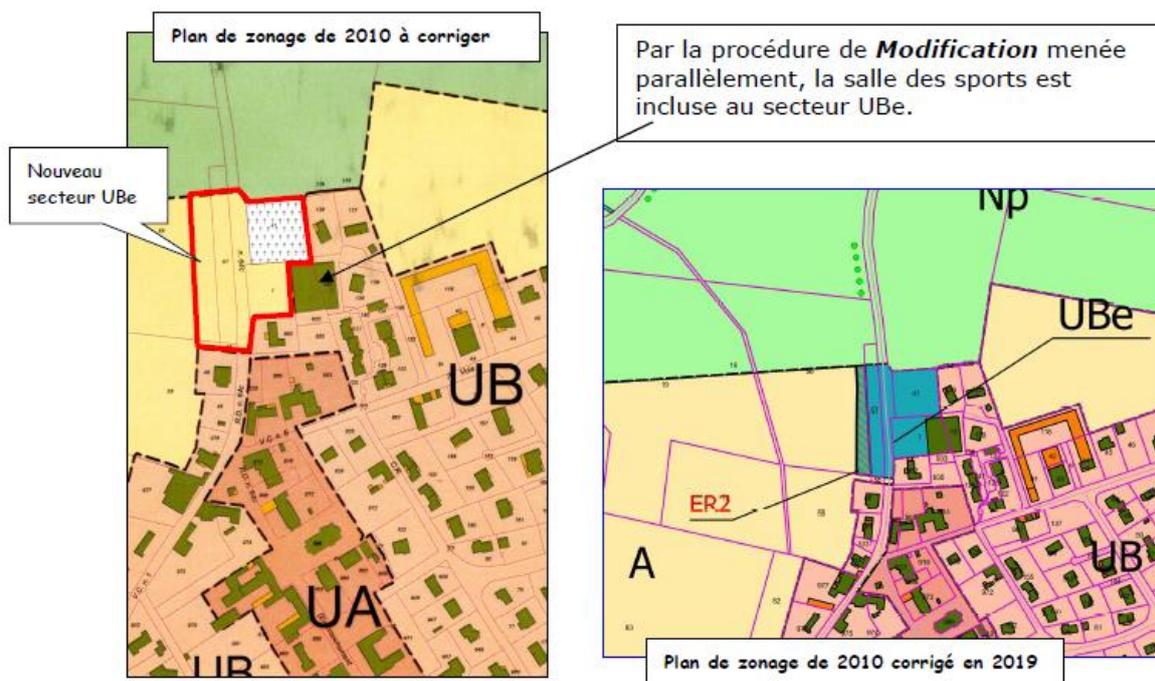
Le public ne s'est peut-être pas senti concerné par les enjeux de l'enquête ou a été très bien informé en amont de l'enquête comme nous l'ont affirmé deux élus dont monsieur Boulon, le maire actuel. En effet, ce projet a été présenté aux habitants à plusieurs reprises lors d'évènements publics communaux.

Chapitre 3 : investigations complémentaires

3.1 Observations sur site du commissaire enquêteur

3.1.1 Configuration du site

Afin de pouvoir ré-aménager l'entrée nord du village, la commune souhaite proposer un projet d'intérêt général et reclasser en un secteur Ube des parcelles classées en zone A dans le PLU de 2010. Ces parcelles incluent le cimetière, les jeux de boules ouverts et l'espace de stationnement. Le reclassement prévisionnel est le suivant :



Par ailleurs, la commune souhaite la création de l'emplacement réservé n°1 :



3.1.2 Constatations lors de la visite sur site

Lors de notre visite sur site, nous avons constaté que les équipements sont conformes aux plans de zonage actuellement en vigueur.

3.1.3 La commune de l'Abergement-Clémenciat

Les activités sportives drainent beaucoup de passage sur la commune lors d'évènements et de compétitions. Par ailleurs, l'équipement dit « salle des sports » va être remis aux normes.

C'est la raison pour laquelle, la commune de l'Abergement-Clémenciat souhaite remodeler l'espace des sports et le parking de stationnement à proximité.

3.2. Analyses et Commentaires portés sur le projet

3.2.1 Concernant la conduite du projet

Rappelons tout d'abord la finalité d'une enquête publique. Article L 134-2 du Le Code des relations entre le public et l'administration : "L'enquête publique a pour objet d'assurer l'information et la participation du public ainsi que la prise en compte des intérêts des tiers lors de l'élaboration d'une décision administrative. Les observations et propositions recueillies au cours de l'enquête sont prises en considération par l'administration compétente avant la prise de décision."

3.2.2 Concernant les suites de l'enquête publique

Nous insistons sur le fait que quel que soit le projet relevant d'une enquête publique et quelles que soient les suites présumées par le maître d'ouvrage ou un tiers, l'enquête publique est un outil d'information et d'expression du grand public. Elle doit donc être traitée comme n'importe quelle enquête publique.

L'enquête préalable à la modification n°1 du PLU a respecté les dispositions administratives liées à la consultation du public.

Chapître 4 : Conclusion

Après avoir :

- Etudié attentivement les dossiers fournis,
- Constaté qu'ils étaient complets,
- Constaté que l'information et la publicité ont été réalisées,
- Réalisé 2 permanences pendant les 16 jours d'enquête publique,
- Visité les lieux et l'environnement du projet, pour en avoir une image réelle,
- Rencontré des représentants de la mairie de l'Abergement-Clémenciat,
- Rédigé son rapport,

Le Commissaire Enquêteur rédige ses conclusions motivées dans un document séparé du rapport.

Fait à Gleizé, le 5 décembre 2019,
Sara VAZ, Commissaire Enquêteur

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Sara Vaz', written over a horizontal blue line.

ANNEXES

Annexe 1 : Certificat d'affichage en mairie et sur les panneaux communaux



MAIRIE DE 01400 ABERGEMENT CLEMENCIAT

ATTESTATION DE PUBLICITE

Le Maire certifie que l'arrêté en date du **16 septembre 2019**; prescrivant l'enquête publique sur le projet de modification n°1 du plan local d'urbanisme a été :

- Affiché en mairie à compter du 17/09/2019 et pour une durée au moins égale à un mois,
- Inséré dans le journal « LE PROGRES » du 01/10/2019 et dans le journal « LA VOIX DE L'AIN » du 04/10/2019.
- Rappelé dans le journal « LE PROGRES » du 25/10/2019 et dans le journal « LA VOIX DE L'AIN » du 25/10/2019.
- Et publié sur le site internet de la Préfecture de l'Ain à compter du 27/09/2019.

A l'Abergement Clémenciat, le 12 novembre 2019

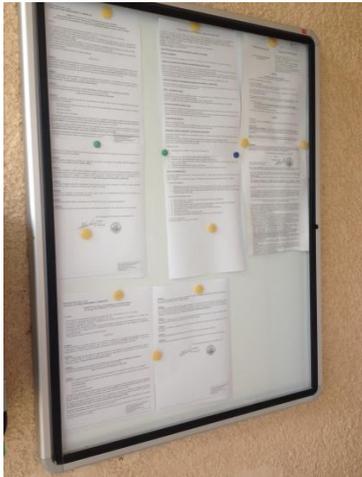
Le Maire,

Daniel BOULON



Annexe 2 : Constatation de l'affichage par le Commissaire enquêteur

En mairie :



Sur le site de la DREAL :

Sur le site de la Préfecture :

Annexe 4 : annonces légales

Mardi 1^{er} octobre 2019

MARCHÉS PUBLICS ET PRIVÉS

Procédures adaptées

SR3A
Plan Aval et Affluents
AVIS
 Identification de l'organisme qui passe le marché : Syndicat Rivière d'Ain Aval et de ses Affluents
 Procédure de passation du marché : Procédure adaptée en application de l'article L2123-1 du Code de la commande publique.
Objet du marché :
 L'action, objet de la consultation concerne une mission d'étude pour le diagnostic et l'étude de danger du système d'endiguement de la Morette sur la rivière d'Ain.
CPV objet principal : Services d'ingénierie 71300000-1
Objets secondaires :
 - Etudes de faisabilité, service de conseil, analyse 712410009
 - Evaluation des risques et dangers pour la construction 71313410-2
Aliotissement : non
Lieux d'exécution : Département de l'Ain (01) - Communes de Priay, Pont d'Ain, Ambornay
Sélection des candidatures :
 - agrément ministériel en tant qu'organisme intervenant pour la sécurité des ouvrages ;
 - garanties et capacités techniques ;
 - capacités professionnelles et références.
Jugement des offres :
 • Valeur technique 55,00 %
 • Prix 40,00 %
 • Délai d'exécution 5,00 %
 Une procédure de négociation avec les trois premiers candidats pourra être engagée par le SR3A
Retrait du dossier de consultation :
<http://www.e-marchespublics.com/> sous l'annonce "SR3A - Mairie d'oeuvre d'opération de restauration hydroécocompologiques de cours d'eau"
Date limite de réception des offres : jeudi 31 octobre 2019 à 12h00.
Date d'envoi de la publication : mardi 17 septembre 2019
Renseignements :
 Syndicat Rivière d'Ain Aval et de ses Affluents
 Rue Marcel Paul - 01150 Ambornay-Priay

Commune de L'Abergement-Clémenciat

ENQUÊTE PUBLIQUE

sur déclaration de projet emportant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme

Par arrêté du 16/09/2019 le Maire de L'Abergement-Clémenciat a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme.
 A cet effet, le Président du Tribunal Administratif a désigné Mme Sara VAZ en qualité de Commissaire-Enquêteur.
 L'enquête se déroulera à la mairie de L'Abergement-Clémenciat du 21/10/2019 au 05/11/2019 aux jours et heures habituels d'ouverture au public, et le mardi 05/11/2019 jusqu'à 18h30.
 Le dossier d'enquête publique peut être consulté sur le site internet suivant : <http://www.ain.gov.fr/urbanisme-r1026.html>
 Pendant la durée de l'enquête, le Commissaire-Enquêteur recevra les observations du public en mairie le mardi 22 octobre 2019 de 9h00 à 11h00 et le mardi 5 novembre 2019 de 16h30 à 18h30. Les observations peuvent également être transmises par correspondance au Commissaire-Enquêteur à la mairie de L'Abergement-Clémenciat ou par voie électronique à l'adresse suivante : commune-aberg-clémenciat@orange.fr
 Cet avis est affiché en mairie et peut être consulté sur le site internet ci-dessus.
 La déclaration de projet du Plan Local d'Urbanisme n'a pas fait l'objet d'une évaluation environnementale.
 Au terme de l'enquête, la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme sera approuvée par délibération du Conseil Municipal.
 Le rapport et les conclusions du Commissaire-Enquêteur seront tenus à la disposition du public dès qu'ils seront transmis en mairie, et pendant un an à compter de la clôture de l'enquête. Ils seront également mis en ligne sur le site internet mentionné ci-dessus.

Le Maire
170716000

LES LOISIRS

C'est tous les vendredis dans LE PROGRÈS et sur leprogres.fr

WEEK-END / PLEIN AIR / BALADES

Tél : 06.37.40.40.22 - Mail : marchespublics@ain-aval.fr
171389300

AVIS

Enquêtes publiques

Commune de L'Abergement-Clémenciat

ENQUETE PUBLIQUE

sur le projet de modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme (PLU)

Par arrêté du 16/09/2019 le maire de L'Abergement-Clémenciat a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur le projet de modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme.
 A cet effet, le Président du Tribunal Administratif a désigné Mme Sara VAZ en qualité de Commissaire-Enquêteur.
 L'enquête se déroulera à la mairie de L'Abergement-Clémenciat du 21/10/2019 au 05/11/2019 aux jours et heures habituels d'ouverture au public, le mardi 05/11/2019 jusqu'à 18h30.
 Le dossier d'enquête publique peut être consulté sur le site internet suivant : <http://www.ain.gov.fr/urbanisme-r1026.html>
 Pendant la durée de l'enquête, le Commissaire-Enquêteur recevra les observations du public en mairie le mardi 22 octobre 2019 de 9h00 à 11h00 et le mardi 5 novembre 2019 de 16h30 à 18h30. Les observations peuvent également être transmises par correspondance au Commissaire-Enquêteur à la mairie de L'Abergement-Clémenciat ou par voie électronique à l'adresse suivante : commune-aberg-clémenciat@orange.fr
 Cet avis est affiché en mairie et peut être consulté sur le site internet ci-dessus.
 La modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme n'a pas fait l'objet d'une évaluation environnementale.
 Au terme de l'enquête, la modification du Plan Local d'Urbanisme sera approuvée par délibération du conseil municipal.
 Le rapport et les conclusions du Commissaire-Enquêteur seront tenus à la disposition du public dès qu'ils seront transmis en mairie, et pendant un an à compter de la clôture de l'enquête. Ils seront également mis en ligne sur le site internet mentionné ci-dessus.

Le Maire
170716000

Fonds de commerce

Etude de Me LATOUR Me MOIROUX, Me BOY et Me DEBLY Notaires associés 1, rue Médecine - 01600 Trévoux. Par acte SSP en date du 16/09/2016, enregistré au service des impôts des entreprises de Bourg-en-Bresse, le 23/09/2019, BORDERAU no 2019 00034179, Case no 2019 N 01641 BOULANGERIE DE JASSANS, SAS au capital de 5 000 euros, ayant son siège social 100, rue de la Jacobée - 01600 Trévoux, 824 167 892 RCS de Bourg-en-Bresse
 A cédé à SOCIÉTÉ JALLU, SASU au capital de 1000 euros, ayant son siège social Lieudit "Grange Neuve" 171, route de Saint Trivier 01090 Francheleins, 851 597 534 RCS de Bourg-en-Bresse, un fonds de commerce de fonds artisanal de boulangerie et pâtisserie, comprenant ledit fonds comprenant : la clientèle, l'achalandage, l'emplacement et le nom commercial connu sous le nom de PTT GOURMAND, le droit au bail des locaux, le droit à la ligne téléphonique et le matériel et mobilier commercial sis 175 place Limelette 01480 Jassans-Riotier, moyennant le prix de 200 000 euros. La date d'entrée en jouissance est fixée au 16/09/2019. Les oppositions seront reçues dans les 10 jours de la dernière en date des publicités légales à l'adresse suivante : Me POMPA Béatrice 9, chemin du Plat 01600 Reyrieux.

Pour avis
171131300

BROCANTES / EXPOSITIONS / SORTIES

JOUEZ TOUS LES JOURS AU SUDOKU ET TENTEZ DE GAGNER

UN BON D'ACHAT DE VALABLE DANS UNE GRANDE ENSEIGNE

RENDEZ-VOUS EN PAGES JEUX DANS NOTRE CAHIER SERVICES !

VOTRE CONTACT

04 72 22 24 25

lprat@leprogres.fr

Les samedis et dimanches dans LE PROGRES

Retrouvez toutes LES PETITES ANNONCES IMMO - AUTO EMPLOI - BONNES AFFAIRES - RENCONTRES

Pour passer votre annonce, téléphonez au **04 72 22 27 32** ou connectez-vous sur leprogres.fr

La Voix de l'Ain
VENDREDI 4 OCTOBRE 2019

ANNONCES LÉGALES 64

PREFECTURE DE L'AIN
Bureau de l'aménagement, de l'urbanisme et des installations classées

AVIS DE PROLONGATION D'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE

AVIS DE PROLONGATION D'ENQUÊTE PARCELLAIRE

Direction Départementale des Territoires de l'Environnement
Service Protection et Gestion de l'Environnement
Unité Pilotage et Gestion

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA COUVRE À MONTVILLAIN (CCM)

LA SOCIÉTÉ CONCERNÉE
ECONAPARC COUVRE

Projet d'aménagement de la ZAC « Les Gouachermes » sur le territoire de la commune de LA BOISSE.

Enquête publique unique regroupant une enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique (DUP) emportant mise en compatibilité du PLU de la commune de LA BOISSE, et une enquête préalable à l'autorisation environnementale visée à l'article L. 181-1 du Code de l'Environnement, votés loi sur l'eau et dérogation au titre de la destruction d'espèces et milieux protégés ;

Enquête parcellaire conjointe. En application des dispositions de l'arrêté préfectoral du 24 septembre 2019 et compte tenu de la parution tardive de l'avis d'enquête dans l'un des deux journaux locaux et de la décision du commissaire-enquêteur. L'enquête publique unique et l'enquête parcellaire conjointe relatives au projet susvisé, initialement fixées du 23 septembre 2019 au 25 octobre 2019 inclus, est prolongée jusqu'au lundi 4 novembre 2019 inclus à 18h30.

M. Hervé REYMOND, commissaire-enquêteur, se tiendra à la disposition du public pour recueillir ses observations, à la Mairie de LA BOISSE, lors d'une permanence supplémentaire, le lundi 4 novembre, de 9 heures à 12 heures.

1916666

DOMBES SAONE VALLEE
SAONE VALLEE

AVIS DE MARCHÉ
Départements de publication : 01, 69
Annexe 10 15-148664 - Travaux

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur : COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DOMBES SAONE VALLEE.
Correspondant : Pôle Marchés Publics, BP 231, 627 Route de Jassans, CS 62231, 01602 TRÉVOUX CEDEX
Tél. 04.78.08.97.66
Mail : g.poirier@ccdv.fr
adresse internet : http://ccdv.fr
Adresse internet ou profil d'acheteur : http://marchespublics.ain.fr
Objet du marché : dérasement de l'aqueduc de SAINT-DIER-DE-FORMANS, en vue de la restauration de la continuité écologique du Formans.
Caractéristiques principales : Refus des variantes.
Unité monétaire utilisée : l'euro.
La transmission et la vérification des documents de candidatures peut être effectuée par le dispositif Marché public simplifié sur présentation du numéro de SIBET - NON
Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération :
- prix : 60 % ;
- valeur technique : 40 %.
Type de procédure : procédure adaptée.
Date limite de réception des offres : 24 OCTOBRE 2019, À 12 HEURES.
Autres renseignements : Numéro de référence attribué au marché par le pouvoir adjudicateur / l'entité adjudicatrice : 19CPAT07.
Mots descripteurs : Terrassement.

1916706

COMMUNE DE GEX
AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE

1. Identification de l'organisme qui passe le marché : Mairie de GEX : 77 Rue de Floriole, BP 407, 01174 GEX CEDEX - Tél. : 04.78.02.63.10

2. Procédure de passation : Procédure adaptée conformément à l'article L2123-1 du Code de la Commande Publique

3. Objet du marché : Service de télécommunications

4. Caractéristiques principales :
- Lot 1 : service de téléphonie fixe et d'accès internet
- Lot 2 : service de téléphonie mobile

5. Demande de dossier : le dossier est téléchargeable sur la plateforme www.lavoixde.lain.fr, à la rubrique « marchés publics ».

6. Présentation des dossiers :
- RC
- Acte d'engagement (ATTRI 1) et ses annexes
- CCP
- CTP
- BPJ
- Cadre de réponse

7. Date limite de réception des offres : Lundi 28 octobre 2019 à 14h

8. Délai d'exécution des prestations : Marchés 2 ans renouvelable 2 fois par période d'un an pour un total maximum de 4 ans.

9. Demande de renseignements : Les renseignements d'ordre techniques et administratifs peuvent être obtenus auprès de la Commune de GEX, les services techniques 77 Rue de Floriole, BP 407, 01174 GEX CEDEX - Tél. : 04.78.02.63.10 - Mail : services.techniques@ville-gex.fr

10. Sélection des offres : Les critères de sélection sont définis dans le RC.
- Lot 1 : condition financière (30%), mise en oeuvre et suivi (25%), solution technique (30%) et délais (15%)
- Lot 2 : condition financière (40%), mise en oeuvre et suivi (30%), solution technique (20%) et délais (10%)

11. Durée de validité des offres : 90 jours

ENQUÊTE PUBLIQUE
Déclaration de projet emportant mise en compatibilité du plan local d'urbanisme

Par arrêté du 16 septembre 2019 le maire de L'ABERGEMENT-CLEMENCIAI a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU.

A cet effet, le président du Tribunal Administratif a désigné Mme Sara VAZ en qualité de commissaire enquêteur. L'enquête se déroulera à la Mairie de L'ABERGEMENT-CLEMENCIAI du 21 octobre 2019 au 05 novembre 2019 aux jours et heures habituels d'ouverture au public, et le mardi 05 novembre 2019 jusqu'à 18h30.

Le dossier d'enquête publique peut être consulté sur le site internet suivant : http://www.ain.gouv.fr/urbanisme-r1026.html

Pendant la durée de l'enquête, la commissaire enquêteur recevra les observations du public en Mairie :
- le mardi 22 octobre 2019 de 9h à 11h,
- le mardi 5 novembre 2019 de 16h30 à 18h30.

Les observations peuvent également être transmises par correspondance au commissaire enquêteur à la Mairie de L'ABERGEMENT-CLEMENCIAI ou par voie électronique à l'adresse suivante : com-maire-berg-clemenciai@orange.fr

Cet avis est affiché en Mairie et peut être consulté sur le site internet ci-dessus.

La déclaration de projet du PLU n'a pas fait l'objet d'une évaluation environnementale.

Au terme de l'enquête, la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU sera approuvée par délibération du conseil municipal.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public dès qu'ils seront transmis en Mairie, et pendant un an à compter de la clôture de l'enquête. Ils seront également mis en ligne sur le site internet mentionné ci-dessus.

Le Maire
1916433

ENQUÊTE PUBLIQUE
sur le projet de modification du Plan Local d'Urbanisme

Par arrêté n° AR0902019.005 du 03/09/2019 le Maire de CERTINES a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur le projet de modification du PLU.

A cet effet, le président du tribunal administratif a désigné M. Gilbert GROS en qualité de commissaire enquêteur. L'enquête se déroulera à la Mairie de CERTINES du 20/09/2019 au 30/10/2019 aux jours et heures habituels d'ouverture du lundi au vendredi de 9h à 12h et le samedi de 9h30 à 11h30.

Le dossier d'enquête publique peut être consulté sur le site internet suivant : www.certines.fr

Pendant la durée de l'enquête, le commissaire enquêteur recevra les observations du public en Mairie les :
- lundi 30 septembre de 9h à 12h,
- samedi 12 octobre de 9h30 à 11h30,
- vendredi 25 octobre de 15h à 18h,
- mercredi 30 octobre de 9h à 12h.

Les observations peuvent également être transmises par correspondance au commissaire enquêteur à la Mairie de CERTINES ou par voie électronique à l'adresse suivante : mairie@certines.fr

Cet avis est affiché en Mairie, sur les lieux de l'enquête et au panneau d'affichage situé vers l'école. Il peut être consulté sur le site internet de la commune : www.certines.fr

Le projet de modification du PLU n'a pas fait l'objet d'une évaluation environnementale.

Au terme de l'enquête, la modification du PLU sera approuvée par délibération du conseil municipal.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public dès qu'ils seront transmis en Mairie, et pendant un an à compter de la clôture de l'enquête. Ils seront également mis en ligne sur le site internet mentionné ci-dessus.

Le Maire
1915166

SYNDICAT DU TRAITEMENT DES EAUX D'AMBERIEU ET DE SON AGGLOMERATION

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

1. Identification de l'organisme qui passe le marché : STEASA, 49 Rue René Poincaré, 01500 AMBERIEU EN BUGEY - Tél. : 04.74.35.07.16
Mail : accueil@steasa.fr

2. Représentant du Pouvoir Adjudicateur : M. le Président du STEASA

3. Type de marché : Travaux d'assistance - CPV 45220410 9

4. Procédure de passation : MAPA (tableau) et application de l'art L. 2123-1 du CCP

5. Objet du marché : Création de réseaux d'eaux usées, Chemin des Végères, Torcieux

6. Lieu d'exécution : TORCEUX (01)

7. Description sommaire : Création d'un réseau d'eaux usées.

8. Date et heure limite de réception des offres : VENDREDI 08 NOVEMBRE 2019 À 12H00.

9. Modalités de transmission des offres : http://marchespublics.ain.fr
10. Justifications à produire :
- Documents prévus aux articles R3123-16 à 19 du code de la commande publique ;
- Attestations d'assurance ;
- Références pour des opérations de même nature et de même importance : qualification FNTP 5144
11. Critères d'attribution :
- Critère 1 : Valeur technique (40 %) Sous critère n°1 : Qualité des fournitures et équipements
- Sous critère n°2 : Procédés, mode opératoire, méthodologie de réalisation, cohérence du planning prévisionnel.
- Critère 2 : Modalités d'organisation et moyens mis en oeuvre (10%)
- Sous critère n°1 : Moyens matériels et humains déployés pour le projet proposé (organigramme, CV et références journaux, rôle détaillé de chaque intervenant) prévu spécifiquement pour le marché.
- Sous critère n°2 : Hygiène et sécurité lors des opérations de travaux publics.
- Critère 3 : Coût des prestations (50 %)

Pensez à lire notre rubrique **La Voix de l'Ain**
Faits divers

ANNONCES LÉGALES 55

Voix de l'Ain
VENDREDI 25 OCTOBRE 2019

La Voix de l'Ain
CHAQUE VENDREDI

ENQUÊTE PUBLIQUE

Projet de modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme (PLU)

Par arrêté du 16 septembre 2019 le maire de L'ABERGEMENT-CLEMENCIAT a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur le projet de modification n°1 du PLU.
A cet effet, le président du tribunal administratif a désigné Mme Sara VAZ en qualité de commissaire enquêteur.
L'enquête se déroulera à la Mairie de L'ABERGEMENT-CLEMENCIAT du 21 octobre 2019 au 05 novembre 2019 aux jours et heures habituels d'ouverture au public, le mardi 05 novembre 2019 jusqu'à 18h30.
Le dossier d'enquête publique peut être consulté sur le site internet suivant : <http://www.ain.gouv.fr/urbanisme-r1026.html>
Pendant la durée de l'enquête, la commissaire enquêteur recevra les observations du public en Mairie :
- le mardi 22 octobre 2019 de 9h à 11h,
- le mardi 5 novembre 2019 de 16h30 à 18h30.
Les observations peuvent également être transmises par correspondance au commissaire enquêteur à la Mairie de L'ABERGEMENT-CLEMENCIAT ou par voie électronique à l'adresse suivante : commune-berg-clemencia@orange.fr. Cet avis est affiché en Mairie et peut être consulté sur le site internet ci-dessus.
La modification n°1 du PLU n'a pas fait l'objet d'une évaluation environnementale.

EHPAD LES MILLES ÉTANGS AVIS DE MARCHÉ

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur : EHPAD LES MILLES ÉTANGS - Mme HUGUIN Emilie
21 Place de l'hôpital
01320 CHALAMONT
Mail : mell.742@hotmail.fr
Objet du marché : Réaménagement d'un patio thérapeutique dans une unité de vie protégée dans un EHPAD.
Caractéristiques principales : Quantités (fournitures et services), nature et étendue (travaux) : Le marché a pour objet le réaménagement d'un patio thérapeutique pour des résidents d'une Unité de Vie protégée.
Durée du marché ou délai d'exécution : 4 mois à compter de la notification du marché.
Date prévisionnelle de commencement des travaux : 09 décembre 2019.
Renseignements relatifs aux lots :
- Lot n°1 : Démolition - terrassements - maçonnerie - façades,
- Lot n°2 : Étanchéité,
- Lot n°3 : Métallerie,
- Lot n°4 : Paysagiste.
Retrait DCE : Téléchargeable gratuitement depuis la plateforme : www.lavoixdelain.fr (onglet Marchés Publics)
Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le cahier des charges (règlement de la consultation, lettre d'invitation ou document descriptif).
Type de procédure : Procédure adaptée
Date limite de réception des offres : 08 novembre 2019 à 12h
Dépôt électronique obligatoire sur la plateforme : www.lavoixdelain.fr (onglet Marchés Publics)
Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat : Les justifications à produire par le candidat sont énumérées dans le règlement de consultation.
Date d'envoi du présent avis à la publication : 23 octobre 2019. 1918251

lesprit nature IREYRIEUX

AVIS

Approbation du Plan Local d'Urbanisme

Par délibération en date du 21/10/2019, le Conseil Municipal a décidé d'approuver le Plan Local d'Urbanisme sur le territoire de la commune.
Cette délibération est affichée et consultable en Mairie. Le dossier du Plan Local d'Urbanisme approuvé est tenu à la disposition du public à la Mairie aux jours et heures habituels.
1918125

lesprit nature IREYRIEUX

AVIS

Institution du droit de préemption urbain renforcé

Par délibération en date du 21/10/2019, la commune de VIEUXREUX a décidé d'instituer le droit de préemption urbain renforcé sur les zones urbaines (UA, UB, UC, UD, UE, UF, UG, UH, UI, UJ, UK, UL, UM, UN, UR) et les zones à urbaniser (1AUa, 1AUB, 1AUL) et de déléguer l'exercice du Droit de Préemption Urbain à la Communauté de Communes Dombes - Saône-Vallée dans les zones du PLU dédiées au développement économique (UX) et sur les 3 emplacements réservés n°5, 10 et 11.
La délibération et le plan sont affichés en Mairie pendant un mois à compter du 21/10/2019.
1918123

Additif

ADDITIF à l'annonce n°1917719 paru dans La Voix de l'Ain du 18/10/2019, concernant la transformation de la Société « PARATRONIC », les mandats de Commissaires aux comptes titulaires et suppléants de M. Vincent ANDRE et de M. Olivier GAUDIN ont pris fin automa-

Notaires

Office Notarial
VIEILLE, TANDONNET
SAINT-PAUL, ADRIEN
220 Avenue des Granges Bardes
Zone Alimentec
Cap Emeraude - Leclerc
01001 BOURG-EN-BRESSE CEDEX

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL DELAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code Civil
Article 1378-1 Code de Procédure Civile
Loi n°2016-1547 du 28 novembre 2016
Suivant testament olographe en date du 23/10/2014, Mme Gisèle Amélie Marie LAURENT, en son vivant retraitée, demeurant 32 Boulevard Saint-Nicolas, La Pergola 01000 BOURG-EN-BRESSE. Née à DIJON (21000), le 29/05/1927. Célibataire.
Non lié par un pacte civil de solidarité. De nationalité française. Résidente au sens de la réglementation fiscale. Décédée à VIRIAT (01440) (FRANCE), le 10/07/2019.
A consenti un legs universel. Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du Procès Verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Me Stéphane VIEILLE, Notaire Associé de la SOCIÉTÉ D'EXERCICE LIBÉRAL À RESPONSABILITÉ LIMITÉE « GROUPE MONASIER - NOTAIRES » - Le Thémis », 1 Rue du 23^{ème} R.I., 01000 BOURG-EN-BRESSE, le 18/10/2019, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.
Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Me Stéphane VIEILLE, notaire à BOURG-EN-BRESSE (01000), référence CRPCEN : 01083, dans le mois suivant la réception par le greffe

Nomination

NEXEN AVOCATS SELARL CUBOIDE

SELARL de Masseurs Kinésithérapeutes
au capital de 1000 €
Bâtiment Scaphoïde
40 Cours de Verdun
01100 OYONNAX
824 790 570 RCS BOURG-EN-BRESSE
Aux termes d'une délibération en date du 27/05/2019, les associés ont décidé de nommer en qualité de gérant Mme Luca-Maria CRUCEANU, épouse CUCU, demeurant au 47 Rue du Chêne, 01100 ARBENT, à compter du 29/05/2019.
Pour avis, la Gérance
1918174

L'ENFANTINE

SAS au capital de 3.000 €
655 Chemin des Arcures
01250 MONTAGNAT
843 175 035 RCS BOURG-EN-BRESSE

Par décision d'Assemblée Générale en date du 16/10/2019, les associés de la Société ont décidé de nommer Directeur Général, Mme Nadia CHERRARED, 01250 MONTAGNAT, à compter du 16/10/2019, sans limitation de durée. Le dépôt légal aura lieu auprès du Greffe du Tribunal de Commerce de BOURG-EN-BRESSE.
Le Président
1918055

Poursuite d'activité BEE CLEAN

EURL au capital de 2 500 €
33 Lotissement le Village
01390 MONTHEUIL
792 114 399 RCS BOURG-EN-BRESSE

Par décision du 30/09/2019, l'associée unique, gérante, statuant dans le cadre de l'article L222-42 du Code de Commerce, a décidé de ne pas dissoudre la Société. Le dépôt légal sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de BOURG-EN-BRESSE.

ENQUÊTE PUBLIQUE

Déclaration de projet emportant mise en compatibilité du plan local d'urbanisme

Par arrêté du 16 septembre 2019 le maire de L'ABERGEMENT-CLEMENCIAT a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU.
A cet effet, le président du Tribunal Administratif a désigné Mme Sara VAZ en qualité de commissaire enquêteur.
L'enquête se déroulera à la Mairie de L'ABERGEMENT-CLEMENCIAT du 21 octobre 2019 au 05 novembre 2019 aux jours et heures habituels d'ouverture au public, et le mardi 05 novembre 2019 jusqu'à 18h30.
Le dossier d'enquête publique peut être consulté sur le site internet suivant : <http://www.ain.gouv.fr/urbanisme-r1026.html>
Pendant la durée de l'enquête, la commissaire enquêteur recevra les observations du public en Mairie :
- le mardi 22 octobre 2019 de 9h à 11h,
- le mardi 5 novembre 2019 de 16h30 à 18h30.
Les observations peuvent également être transmises par correspondance au commissaire enquêteur à la Mairie de L'ABERGEMENT-CLEMENCIAT ou par voie électronique à l'adresse suivante : commune-berg-clemencia@orange.fr. Cet avis est affiché en Mairie et peut être consulté sur le site internet ci-dessus.
La déclaration de projet du PLU n'a pas fait l'objet d'une évaluation environnementale.
Au terme de l'enquête, la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU sera approuvée par délibération du conseil municipal.
Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public dès qu'ils seront transmis en Mairie, et pendant un an à compter de la clôture de l'enquête. Ils seront également mis en ligne sur le site internet mentionné ci-dessus.
Le Maire
1916434

Procédure de préemption adaptée

Objet du marché : Travaux d'agrandissement et de reconstruction de l'école de SERGY.
Date et détails d'exécution :
- Début des travaux prévu : 01/03/2020
- Durée des travaux : environ 12 mois
Marché : une tranche ferme constituée de 14 lots :
- Lot 1 : Terrassement / VRD
- Lot 2 : Gros-œuvre
- Lot 3 : Charpente bois, vèture extérieure
- Lot 4 : Couverture zinc
- Lot 5 : Étanchéité végétalisée
- Lot 6 : Menuiseries extérieures bois-alu mur rideau - Serrurerie
- Lot 7 : Menuiseries intérieures bois
- Lot 8 : Cloisons, isolation, doublage, faux-plafond, peinture
- Lot 9 : Carrelage, chape, faïence
- Lot 10 : Sol souple
- Lot 11 : Sonde géotechnique
- Lot 12 : CVC Plomberie sanitaires
- Lot 13 : Electricité
- Lot 14 : Equipements de cuisine
Date limite de réception des offres : 25 novembre 2019 à 12h.
Conditions de participation :
- Les offres des candidats seront rédigées en langue française.
- Les justifications à produire sont précisées dans le règlement de consultation.
Délai pendant lequel le soumissionnaire reste engagé par son offre : 120 jours.
Modalités d'obtention du dossier de consultation : Téléchargeable gratuitement sur l'adresse <https://www.lavoixdelain.fr>
Modalités de transmission des offres :
- sous format électronique uniquement sur l'adresse : <https://www.lavoixdelain.fr> (onglet marchés publics)
Renseignements administratifs :
Mairie de SERGY - Mme Perez
Tél. : 04.50.42.11.98
Mail : mairie@sergy.fr
Renseignements techniques :
MEGARD Architectes - M. Mégard
Tél. : 04.74.55.10.23
mail : etienne.megard@orange.fr
Date d'envoi de l'avis à la publication : le 22 octobre 2019
1918205

220 Avenue des Granges Bardes Zone Alimentec Cap Emeraude - Leclerc 01001 BOURG-EN-BRESSE CEDEX

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL DELAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code Civil
Article 1378-1 Code de Procédure Civile
Loi n°2016-1547 du 28 novembre 2016
Suivant testament olographe en date du 29/05/2012, M. Marcel Alphonse DUBOIS, en son vivant retraité, demeurant au 892 Rue de la Charpente, 01000 SAINT-DENIS-LES-BOURG.
Né à CURTAFOND (01310), le 30/04/1936. Célibataire.
Non lié par un pacte civil de solidarité. De nationalité française. Résident au sens de la réglementation fiscale.
Décédée à VIRIAT (01440) (FRANCE), le 25/09/2019. A consenti un legs universel. Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du Procès-Verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Me Stéphane VIEILLE, Notaire Associé de la Société d'Exercice Libéral à Responsabilité Limitée « GROUPE MONASIER - NOTAIRES - Le Thémis », 1 Rue du 23^{ème} R.I., 01000 BOURG-EN-BRESSE le 21/10/2019, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.
Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Me Stéphane VIEILLE, notaire à BOURG-EN-BRESSE (01000), référence CRPCEN : 01083, dans le mois suivant la réception par le Greffe du Tribunal de Grande Instance de BOURG-EN-BRESSE de l'expédition du Procès-Verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.
En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.
1918080

NOTAIRES 191 bis Rue Alexandre Bérard 01500 AMBERIEU-EN-BUGEY

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL DELAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code Civil
Article 1378-1 Code de Procédure Civile
Loi n°2016-1547 du 28 novembre 2016
Suivant testament olographe en date du 6 décembre 1997, Mme Colette Alice SAVARIN, en son vivant retraitée, veuve de Monsieur Jean ORSET, demeurant 18 boulevard de l'hippodrome 01000 BOURG-EN-BRESSE, Maison de retraite Le Doyenné de Brou.
Née à AMBERIEU-EN-BUGEY (01500), le 5 juillet 1933.
Décédée à VIRIAT (01440) (FRANCE), le 23 janvier 2019.
A consenti un legs universel. Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître François DEVAUX-MEILLERAND, Notaire associé de la Société d'Exercice Libéral à Responsabilité Limitée « CGDM », titulaire d'un Office Notarial à AMBERIEU-EN-BUGEY (Ain), 191 bis Rue Alexandre Bérard, le 14 juin 2019, suivi d'un acte complémentaire en date du 16 octobre 2019 duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.
Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître Francis LAMBERT, notaire à BOURG-EN-BRESSE (01000), référence CRPCEN : 01003, dans le mois suivant la réception par le greffe du Tribunal de Grande Instance de BOURG-EN-BRESSE de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.
En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.
1917825

Rectificatif

RECTIFICATIF à l'annonce n°1906424 parue dans La Voix de l'Ain le 12 avril 2019 concernant la société CASATERRA. Il convenait de lire pour la date de clôture des opérations de liquidation : « le 30/11/2018 » et non pas « le 1 décembre 2018 ».
1917920

Un seul numéro pour vos annonces légales partout en France
04 74 23 80 70
annonces.legales@voixdelain.fr

Vendredi 25 octobre 2019

ANNONCES LÉGALES | 9

SIVOM D'AGGLOMERATION DE JAYAT - MALAFRETATZ - MONTREVEL-EN-BRESSE
ENQUÊTE PUBLIQUE
 Sur le projet de modification du Plan Local d'Urbanisme (PLU)

Par arrêté n° 2019-02 du 19/09/2019, le Président du SIVOM d'Agglomération de Jayat - Malafretatz - Montrevel-en-Bresse a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur le projet de modification du Plan Local d'Urbanisme (PLU).

A cet effet, le Président du tribunal administratif a désigné M. Roger FARJOT en qualité de Commissaire-Enquêteur.

L'enquête se déroulera à la mairie de Jayat, de Malafretatz, de Montrevel-en-Bresse et au SIVOM d'Agglomération de Jayat - Malafretatz - Montrevel-en-Bresse pendant 32 jours consécutifs, aux jours et heures habituels d'ouverture des mairies et du syndicat, du 21/10/2019 au 21/11/2019 inclus.

Le dossier d'enquête publique peut être consulté sur le site internet suivant <http://www.aain.gov.fr/urbanisme-r1026.html>

Pendant la durée de l'enquête, le Commissaire-Enquêteur recevra les observations du public :

- à la mairie de Montrevel-en-Bresse en salle «Patio», le 21 octobre 2019 de 14h00 à 17h00.
- à la mairie de Jayat, le 30 octobre 2019 de 14h00 à 17h00.
- à la mairie de Malafretatz, le 18 novembre 2019 de 9h00 à 12h00.
- à la mairie de Montrevel-en-Bresse en salle «Marcel Pacaud», le 21 novembre 2019 de 9h00 à 12h00.

Les observations peuvent également être transmises par correspondance au Commissaire-Enquêteur au SIVOM d'Agglomération de Jayat Malafretatz - Montrevel-en-Bresse - Place de la Résistance - 01340 Montrevel-en-Bresse ou par voie électronique à l'adresse suivante: sivom@cd39.fr

Cet avis est affiché à la mairie de Jayat, de Malafretatz, de Montrevel en Bresse, et peut être consulté sur le site internet suivant : <http://www.aain.gov.fr/urbanisme-r1026.html>

Le projet de modification du Plan Local d'Urbanisme (PLU) n'a pas fait l'objet d'une évaluation environnementale.

Au terme de l'enquête, la modification du Plan Local d'Urbanisme sera approuvée par délibération du conseil communal.

Le rapport et les conclusions du Commissaire-Enquêteur seront tenus à la disposition du public dès qu'ils seront transmis aux mairies de Jayat, de Malafretatz, de Montrevel-en-Bresse et au SIVOM d'Agglomération de Jayat - Malafretatz - Montrevel-en-Bresse, et pendant un an à compter de la clôture de l'enquête. Ils seront également mis en ligne sur le site internet mentionné ci-dessus.

Le Président du SIVOM, Alain Vivier

170541000

Commune de L'Abergement-Clémenciat
ENQUÊTE PUBLIQUE
 sur le projet de modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme (PLU)

Par arrêté du 16/09/2019 le maire de L'Abergement-Clémenciat a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur le projet de modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme.

A cet effet, le Président du Tribunal Administratif a désigné Mme Sara VAZ en qualité de Commissaire-Enquêteur.

L'enquête se déroulera à la mairie de L'Abergement-Clémenciat du 21/10/2019 au 05/11/2019 aux jours et heures habituels d'ouverture au public, le mardi 05/11/2019 jusqu'à 18h30.

Le dossier d'enquête publique peut être consulté sur le site internet suivant : <http://www.aain.gov.fr/urbanisme-r1026.html>

Pendant la durée de l'enquête, le Commissaire-Enquêteur recevra les observations du public en mairie le mardi 22 octobre 2019 de 9h00 à 11h00 et le mardi 5 novembre 2019 de 16h30 à 18h30.

Les observations peuvent également être transmises par correspondance au Commissaire-Enquêteur à la mairie de L'Abergement-Clémenciat ou par voie électronique à l'adresse suivante: commune-berg-clémenciat@orange.fr

Cet avis est affiché en mairie et peut être consulté sur le site internet ci-dessus.

La modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme n'a pas fait l'objet d'une évaluation environnementale.

Au terme de l'enquête, la modification du Plan Local d'Urbanisme sera approuvée par délibération du conseil municipal.

Le rapport et les conclusions du Commissaire-Enquêteur seront tenus à la disposition du public dès qu'ils seront transmis en mairie, et pendant un an à compter de la clôture de l'enquête. Ils seront également mis en ligne sur le site internet mentionné ci-dessus.

Le Maire,

170716000

VOTRE CONTACT

**APPELS D'OFFRES
 AVIS ADMINISTRATIFS
 ET ANNONCES LEGALES**

04 72 22 24 25

lpral@leprogres.fr

AN20- V1

Commune de L'Abergement-Clémenciat
ENQUÊTE PUBLIQUE
 sur déclaration de projet emportant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme

Par arrêté du 16/09/2019 le Maire de L'Abergement-Clémenciat a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme.

A cet effet, le Président du Tribunal Administratif a désigné Mme Sara VAZ en qualité de Commissaire-Enquêteur.

L'enquête se déroulera à la mairie de L'Abergement-Clémenciat du 21/10/2019 au 05/11/2019 aux jours et heures habituels d'ouverture au public, et le mardi 05/11/2019 jusqu'à 18h30.

Le dossier d'enquête publique peut être consulté sur le site internet suivant : <http://www.aain.gov.fr/urbanisme-r1026.html>

Pendant la durée de l'enquête, le Commissaire-Enquêteur recevra les observations du public en mairie le mardi 22 octobre 2019 de 9h00 à 11h00 et le mardi 5 novembre 2019 de 16h30 à 18h30.

Les observations peuvent également être transmises par correspondance au Commissaire-Enquêteur à la mairie de L'Abergement-Clémenciat ou par voie électronique à l'adresse suivante: commune-berg-clémenciat@orange.fr

Cet avis est affiché en mairie et peut être consulté sur le site internet ci-dessus.

La déclaration de projet du Plan Local d'Urbanisme n'a pas fait l'objet d'une évaluation environnementale.

Au terme de l'enquête, la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme sera approuvée par délibération du Conseil Municipal.

Le rapport et les conclusions du Commissaire-Enquêteur seront tenus à la disposition du public dès qu'ils seront transmis en mairie, et pendant un an à compter de la clôture de l'enquête. Ils seront également mis en ligne sur le site internet mentionné ci-dessus.

Le Maire

170716000

PREFECTURE DE L'AÏN
AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Implantation d'un point d'information touristique et point de vente agricole collectif sur la commune de Saint-Sorlin-en-Bugey

Déclaration de projet au titre de l'article L.300-6-1 du code de l'urbanisme portant intérêt général du projet et emportant mise en compatibilité du PLU de Saint-Sorlin-en-Bugey

Par arrêté préfectoral en date du 11 octobre 2019, le projet visé ci-dessus, porté par la communauté de communes de la plaine de l'Ain, est soumis à une enquête publique dans les formes déterminées par les articles R.123-1 à R.123-27 du code de l'environnement.

A cet effet, le dossier d'enquête publique - qui comprend notamment une évaluation environnementale et son résumé non technique - ainsi que le registre d'enquête, sont déposés en mairie de Saint-Sorlin-en-Bugey pendant 32 jours du mardi 12 novembre 2019 à partir de 15h00 au samedi 14 décembre 2019 jusqu'à 12h00 inclus, afin que chacun puisse en prendre connaissance aux heures habituelles d'ouverture au public de la mairie.

Le projet a fait l'objet d'un avis tacite de la mission régionale d'autorité environnementale (MRAE) en date du 13 mai 2019. Le certificat de dépôt d'un jeu de données de biodiversité n°89FEBF5-A8FB-C89-E063-501446C05719 est joint au dossier d'enquête.

Le dossier d'enquête est consultable sur le site internet des services de l'Etat dans l'Ain : <http://www.aain.gov.fr> et sur le site www.projets-environnement.gov.fr.

Du mardi 12 novembre 2019 à partir de 15h00 au samedi 14 décembre 2019 jusqu'à 12h00 inclus :

- un poste informatique est mis à la disposition du public pour la consultation du dossier d'enquête en mairie de Saint-Sorlin-en-Bugey ;
- le public pourra consigner ses observations et propositions sur le registre d'enquête ouvert en mairie de Saint-Sorlin-en-Bugey ;
- les observations et propositions peuvent également être adressées au Commissaire-Enquêteur, par correspondance, à l'adresse postale de la mairie de Saint-Sorlin-en-Bugey ;
- elles peuvent également être adressées par voie électronique à l'adresse suivante : ddi-enquetes-publiques@aain.gov.fr. Il est précisé que les pièces jointes annexées aux messages électroniques doivent avoir une capacité inférieure à 5 Méga-Octets (Mo). Ces observations électroniques sont alors tenues à la disposition du public à la mairie de Saint-Sorlin-en-Bugey dans les meilleurs délais et sur le site internet des services de l'Etat.

Monsieur Daniel DE LA VEGA, nommé Commissaire-Enquêteur par le président du tribunal administratif de LYON, recevra les observations du public au cours des permanences suivantes, en mairie de Saint-Sorlin-en-Bugey :

- le mardi 12 novembre 2019, de 15h00 à 18h00,
- le jeudi 21 novembre 2019, de 9h00 à 12h00,
- le samedi 14 décembre 2019, de 10h00 à 12h00.

Au terme de la procédure : L'autorité compétente pour prononcer la déclaration de projet portant déclaration d'intérêt général du projet est le président de la communauté de communes de la plaine de l'Ain en vertu de l'article L.153-54 du code de l'urbanisme.

Le dossier de mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme, éventuellement modifié pour tenir compte des avis joints au dossier d'enquête publique, des observations du public et des résultats de l'enquête, le rapport et les conclusions du Commissaire-Enquêteur ainsi que le procès-verbal de la réunion d'examen conjoint sont soumis à l'organe délibérant de la collectivité compétente en matière de PLU, soit la commune de Saint-Sorlin-en-Bugey, qui dispose d'un délai de deux mois à compter de la réception de l'avis du Commissaire-Enquêteur pour approuver la mise en compatibilité du plan.

Toute personne souhaitant obtenir des informations relatives au projet peut prendre contact auprès de la communauté de communes de la

plaine de l'Ain, maître d'ouvrage de l'opération, à l'adresse suivante : Charly Bouchard, chargé de mission développement économique 143, rue du château - 01150 Chazay-sur-Ain - Tel : 04 74 61 96 40

Toute personne peut obtenir, sur sa demande et à ses frais, communication du dossier d'enquête publique auprès de la direction départementale des territoires, unité pilotage et gestion, dès la publication de cet arrêté.

Le public pourra prendre connaissance du rapport et des conclusions du Commissaire-Enquêteur à la direction départementale des territoires service protection et gestion de l'environnement, en mairie de Saint-Sorlin-en-Bugey, ainsi que sur le site internet des services de l'Etat (www.aain.gov.fr) pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête publique.

175451000

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE
 Commune de Beaupont - Elaboration du Plan Local d'Urbanisme et abrogation de la carte communale

Par arrêté du 18/10/2019, le Maire de la commune de Beaupont a ordonné l'ouverture d'une enquête publique conjointe sur le projet d'élaboration du PLU et l'abrogation de la carte communale de la commune de Beaupont pour une durée de 31 jours consécutifs, à partir du 14 novembre 2019 et jusqu'au 14 décembre 2019 inclus.

Au terme de l'enquête, le projet d'élaboration du PLU, éventuellement amendé, et l'abrogation de la carte communale seront soumis à l'approbation du conseil municipal.

Personne responsable du projet : M. le Maire, Georges GOULY

Monsieur Roger FARJOT, Directeur Général de collectivités locales en retraite, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur, par décision de M. le Président du Tribunal Administratif de Lyon en date du 26 septembre 2019.

Les pièces des deux dossiers ainsi que le registre d'enquête seront déposés à la mairie de Beaupont. Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication des dossiers d'enquête publique auprès de la mairie.

Chacun pourra prendre connaissance des dossiers aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie (de 9h00 à 12h00, les lundi, jeudi, vendredi et samedi), et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête, ou les adresser par écrit au Commissaire-Enquêteur à la mairie de Beaupont à l'adresse suivante : "Mairie de BEAUPONT" - A l'attention de Monsieur le Commissaire-Enquêteur (avec mention " Ne pas ouvrir ") - 331, rue Principale - 01270 Beaupont".

Les observations du public pourront être faites par voie électronique en les adressant à l'adresse mail suivante : enquetepubliqueplu@beaupont.fr

Le Commissaire-Enquêteur se tiendra à la disposition du public lors des permanences suivantes, salle du conseil municipal, en mairie de Beaupont :

- Jeudi 14 novembre de 9h00 à 12h00
- Mercredi 20 novembre de 9h00 à 12h00
- Vendredi 29 novembre de 15h00 à 18h00
- Vendredi 12 décembre de 15h00 à 18h00
- Samedi 14 décembre de 9h00 à 12h00

Les dossiers peuvent être consultés sur le site internet de la commune : <https://www.beaupont.fr>

A l'expiration du délai de l'enquête, le registre d'enquête sera clos et signé par le Commissaire-Enquêteur qui disposera d'un délai de 30 jours pour transmettre au maire de la commune de Beaupont le rapport qui relatara le déroulement de l'enquête et ses conclusions motivées.

Une copie du rapport et des conclusions du Commissaire-Enquêteur sera adressée au Préfet du Département de l'Ain et au Président du Tribunal Administratif de Lyon.

Le rapport ainsi que les conclusions et avis du Commissaire-Enquêteur seront tenus à la disposition du public à la mairie et à la préfecture du département de l'Ain, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête, aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

Le présent avis sera publié par voie d'affichage sur les panneaux d'information de la mairie, siège de l'enquête publique, au moins 15 jours avant l'ouverture de l'enquête publique et durant toute la durée de celle-ci.

Un avis sera inséré 15 jours au moins avant l'ouverture de l'enquête publique et rappelé dans les 8 premiers jours de celle-ci, dans les journaux "Le Progrès" et "Voix de l'Ain" diffusés dans le département de l'Ain. Il sera publié sur le site internet de la commune de Beaupont.

Une copie des avis publiés dans la presse sera annexée au dossier soumis à l'enquête :

- avant l'ouverture de l'enquête en ce qui concerne la première insertion
- au cours de l'enquête en ce qui concerne la seconde insertion.

Un certificat d'affichage établi par le maire sera également inséré au dossier.

Monsieur le Maire, Georges GOULY

175468000

**APPELS D'OFFRES
 AVIS ADMINISTRATIFS
 ET ANNONCES LEGALES**

**Nos services
 sont à votre disposition
 Confiez-nous
 vos formalités**

04 72 22 24 25

lpral@leprogres.fr

Annexe 5 : avis d'insertion

Avis insertion dans la presse et Publication sur un site internet

COMMUNE DE ABERGEMENT CLEMENCIAT

Enquête publique sur déclaration de projet emportant mise en compatibilité du plan local d'urbanisme

Par arrêté du 16/09/2019 le maire de l'Abergement Clémenciat a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du plan local d'urbanisme.

A cet effet, le président du tribunal administratif a désigné Mme Sara VAX en qualité de commissaire enquêteur.

L'enquête se déroulera à la mairie de l'Abergement Clémenciat du 21/10/2019 au 05/11/2019 aux jours et heures habituels d'ouverture au public, et le mardi 05/11/2019 jusqu'à 18h30.

Le dossier d'enquête publique peut être consulté sur le site internet suivant :
<http://www.ain.gouv.fr/urbanisme-r1026.html>

Pendant la durée de l'enquête, la commissaire enquêteur recevra les observations du public en mairie le mardi 22 octobre 2019 de 9h à 11h et le mardi 5 novembre 2019 de 16h30 à 18h30. Les observations peuvent également être transmises par correspondance au commissaire enquêteur à la mairie de l'Abergement Clémenciat ou par voie électronique à l'adresse suivante :

commune-aberg-clemencia@orange.fr

Cet avis est affiché en mairie et peut être consulté sur le site internet ci-dessus.

La déclaration de projet du plan local d'urbanisme n'a pas fait l'objet d'une évaluation environnementale.

Au terme de l'enquête, la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du plan local d'urbanisme sera approuvée par délibération du conseil municipal.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public dès qu'ils seront transmis en mairie, et pendant un an à compter de la clôture de l'enquête. Ils seront également mis en ligne sur le site internet mentionné ci-dessus.

Le Maire,

Dimensions approximatives : 10 cm x 10 cm

CERTIFICAT DE PUBLICATION Parution de cette annonce Semaine ... 10 ... Jour ... 01/10/2019 ... PUBLIPRINT PROVINCE N° 1 - LE PROGRES ANNONCES LEGALES lpral@leprogres.fr 4, rue Paul Montrochet - 69286 LYON CEDEX 02 Capital 150.000 € RCS LYON B 338 700 420

Septembre
AW
(01)

CERTIFICAT DE PUBLICATION Parution de cette annonce Semaine ... 10 ... Jour ... 01/10/2019 ... PUBLIPRINT PROVINCE N° 1 - LE PROGRES ANNONCES LEGALES lpral@leprogres.fr 4, rue Paul Montrochet - 69286 LYON CEDEX 02 Capital 150.000 € RCS LYON B 338 700 420

Avis insertion dans la presse et Publication sur un site internet

Commune de Abergement Clémenciat Enquête publique sur le projet de modification n°1 Du plan local d'urbanisme (PLU)

Par arrêté du 16/09/2019 le maire de l'Abergement Clémenciat a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur le projet de modification n°1 du plan local d'urbanisme.

A cet effet, le président du tribunal administratif a désigné Mme Sara VAZ en qualité de commissaire enquêteur.

L'enquête se déroulera à la mairie de l'Abergement Clémenciat du 21/10/2019 au 05/11/2019 aux jours et heures habituels d'ouverture au public, le mardi 05/11/2019 jusqu'à 18h30.

Le dossier d'enquête publique peut être consulté sur le site internet suivant :

<http://www.ain.gouv.fr/urbanisme-r1026.html>

Pendant la durée de l'enquête, la commissaire enquêteur recevra les observations du public en mairie le mardi 22 octobre 2019 de 9h à 11h et le mardi 5 novembre 2019 de 16h30 à 18h30. Les observations peuvent également être transmises par correspondance au commissaire enquêteur à la mairie de l'Abergement Clémenciat ou par voie électronique à l'adresse suivante commune-aberg-clémenciat@orange.fr

Cet avis est affiché en mairie et peut être consulté sur le site internet ci-dessus.

La modification n°1 du plan local d'urbanisme n'a pas fait l'objet d'une évaluation environnementale. Au terme de l'enquête, la modification du plan local d'urbanisme sera approuvée par délibération du conseil municipal.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public dès qu'ils seront transmis en mairie, et pendant un an à compter de la clôture de l'enquête. Ils seront également mis en ligne sur le site internet mentionné ci-dessus.

Le Maire,

Dimensions approximatives : 10 cm x 10 cm

CERTIFICAT DE PUBLICATION Parution de cette annonce Semaine ... 10 ... Jour ... 01/10/2019 ... PUBLIPRINT PROVINCE N° 1 - LE PROGRES ANNONCES LEGALES ipral@leprogres.fr 4, rue Paul Montrochet - 69286 LYON CEDEX 02 Capital 150.000 € RCS LYON B 338 700 420

Departement
AIN
(01)

CERTIFICAT DE PUBLICATION Parution de cette annonce Semaine ... 10 ... Jour ... 01/10/2019 ... PUBLIPRINT PROVINCE N° 1 - LE PROGRES ANNONCES LEGALES ipral@leprogres.fr 4, rue Paul Montrochet - 69286 LYON CEDEX 02 Capital 150.000 € RCS LYON B 338 700 420

Annexe 6 : Procès Verbal

L'ABERGEMENT-CLEMENCIAT

ENQUETE PUBLIQUE PREALABLE A LA MODIFICATION N°1 DU PLAN LOCAL D'URBANISME

ENQUETE PUBLIQUE DU 21 OCTOBRE AU 5 NOVEMBRE 2019 INCLUS

PROCES VERBAL de SYNTHESE

des observations recueillies au registre d'enquête
ET des courriers et courriels adressés ou remis au commissaire enquêteur

Références : Code de l'Environnement
Code de l'urbanisme
Arrêté municipal du 10/03/2017
Décision de la DREAL du 25/04/2019
Arrêté municipal d'ouverture d'enquête du 16 septembre 2019

Pièces Jointes : Procès verbal des contributions recueillies

Monsieur le Maire,

L'enquête publique préalable à la modification n°1 du PLU s'est terminée le 5 novembre 2019, avec une participation du public nulle.

Je vous demande de bien vouloir m'adresser, sous 15 jours, et conformément aux stipulations de l'article R 123-18 du Code de l'Environnement, vos observations éventuelles.

Tous ces éléments figureront au rapport d'enquête.

Veillez agréer, monsieur le maire, l'expression de mes salutations distinguées.

-O-O-O-O-O-O-O-

Remis et commenté à la mairie de L'Abergement-Clémenciat, en 2 exemplaires de 2 pages.

M. BOULON – maire de L'Abergement-Clémenciat
Pris connaissance le 13 novembre 2019

Mme VAZ - commissaire enquêteur
Remis et commenté le 13 novembre 2019

Signature



The signature of M. Boulon is written in black ink over a circular official seal of the Municipality of L'Abergement-Clémenciat. The seal features a central emblem with a sun and a building, surrounded by the text 'MAIRIE DE L'ABERGEMENT-CLEMENCIAT' and the number '01400' at the bottom.

Signature



The signature of Mme Vaz is written in black ink, appearing as a stylized cursive script.

L'ABERGEMENT-CLEMENCIAT
ENQUETE PUBLIQUE PREALABLE A LA MODIFICATION N°1 DU
PLAN LOCAL D'URBANISME
ENQUETE PUBLIQUE DU 21 OCTOBRE AU 5 NOVEMBRE 2019
INCLUS

**Procès Verbal de Synthèse de l'enquête préalable à la modification
n°1 du plan local d'urbanisme**

**Avis, Observations et Propositions recueillis dans les registres
d'enquêtes, dans les courriers reçus par voie postale, par voie
électronique et des observations orales**

Référence : Arrêté communal du 16 septembre 2019

PARTICIPATION DU PUBLIC NULLE

Remis en mairie de L'Abergement-Clémenciat
le 13 novembre 2019

Le Commissaire enquêteur,

